

## **CAMPS ARBITRES** 14e Camps

**FILLES & GARCONS** 

### **La FFBB et CHOLET BASKET**

organisent un Camp arbitre validé par la FFBB et sous la Direction d'un formateur validé arbitre Pro A.



#### Le Camp Arbitres c'est :

 Du 22 au 27 juillet 2012
 Camp de perfectionnement agréé FFBB validant le niveau National



#### Contenu Théorique et Pratique

- Mécanique
- Etude du réglement
- Connaissances techniques
- Arbitrage des matches du camp (Observation Vidéo et Radio)
- Contenu pratique : 4h d'entraînement et 2h d'arbitrage par jour.

**Bulletin d'inscription à droite** 

# Bulletin d'inscription arbitres

À retourner à	
CAMP ARBITRES	
CHOLET BASKET	
B.P. 10752 - 49307 Cholet Cedex	COLLEG
(ce bulletin peut être photocopié)	CAMP
Nom:	ARBITRES
Prénom :	7
Sexe : O masculin O féminin	
Adresse:	
w 00	РНОТО
C.P : Ville :	Obligatoire
Né(e) le :	à coller ici
Tél : Port:	
Mail :	
Club (nom et ville):	
Nombre d'années d'arbitrage :	Nivozu diffáront
Niveau(x) arbitré(s) : OCF1-2 OCF3 O Si niveau différent, précisez :	iniveau ullierent
Taille short*: O M O L O XL	
Taille Tee-shirt*: OSOM OL	
*Dans la limite des tailles disponibles	O AL O AAL
Une facture vous sera remise à la fin du camp.	
CAMP ARBITRES	
Du 17 au 22 juillet (pension complète uniquement)	
Camp agréé FFBB validant le niveau National: 350 euros	
O Chèques Nombre 1O 2O	
O Chèques vacances_x 20€ _x10€	<b>O</b> Espèces
Merci de nous () à la Meilleraie	A la gare

#### A JOINDRE AVEC L'INSCRIPTION:

Le ......... h ....... h .......

- Règlement possible en 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de **CHOLET BASKET** (Les derniers encaissements se feront fin juillet). Toute inscription reçue au-delà du 31 mai 2012 doit être accompagnée de

1 à 2 chèques maximum pour être validée.

à la pratique du basket-ball en cours de validité.

- En cas de désistement maladie ou autre, 30€ de frais d'inscription seront retenus.
- 2 photos d'identité (dont une à coller sur la fiche d'inscription).
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur avec vos coordonnées. - Merci de joindre une copie de votre attestation de Sécurité Sociale et
- de votre carte de Mutuelle.

  Licenciés : Une photocopie de la licence ou un certificat médical d'aptitude
- Non licenciés: Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive en cours de validité.